

MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 11 septembre 2026, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, CHIARELLI Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, FRADET Sébastien, GEFFARD Stéphane, GUYON Didier, HUMBERT Jean-Luc, LAULANET Philippe, MOCEK Charlotte, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR : BOUYER Frédéric, DROIN Liliane, FOURMY MOUET Nadège, HERRERA Danielle, LASSAGNE Romain, LOPEZ Laurence, MOULIN Marie-Antoinette, SIRJEAN Héloïse ayant donné respectivement pouvoir à CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, POULET Michel, CHIARELLI Isabelle, GEFFARD Stéphane, PAVARD Blanche, NEVIERE Estelle, MUSSILLIER Franck.

Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

*

1 - ASSEMBLÉES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET CRÉATION DE DEUX COMMISSIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le Maire rappelle que par délibération du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a procédé à la création des commissions municipales et à la désignation de leurs membres.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame GIACOMETTI Olena, membre de la Commission 4 « Animations, Événements, Vie Associative, Culture », et Madame BROUSSE Isabelle, membre de la Commission 3 « Urbanisme, Sécurité, Stationnement », ont démissionné de leurs fonctions de conseillères municipales. Il convient en conséquence de procéder à leur remplacement au sein de ces commissions.

Le Maire propose par ailleurs la création de deux commissions supplémentaires :

- la commission Séniors ;
- la commission Habitat Logement.

Il rappelle qu'aux termes de l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire précise que le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et en élit les membres.

Concernant la composition, elle restera inchangée par rapport à l'ancienne délibération :

- Le Maire
- 4 élus de la majorité
- 2 élus de la liste « Ambition Sainte-Marie »
- 1 élu de la liste « Sainte-Marie-de-Ré Autrement »

En vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lors d'une nomination ou d'une représentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer à la majorité sur un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions.

1) Commission 1 : FINANCES (composition inchangée)

Membres (inchangés) : CASTELEIN Jean-Luc, CHIARELLI Isabelle, DELAFOND Philippe, MOULIN Marie-Antoinette, PAVARD Blanche, HUMBERT Jean-Luc, GUYON Didier

2) Commission 2 : MARCHÉS, COMMERCE, ARTISANAT (composition inchangée)

Membres (inchangés) : POULET Michel, CHOUTEAU Jean-Luc, GEFFARD Stéphane, CASTELEIN Jean-Luc, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, GUYON Didier

3) Commission 3 : URBANISME, SECURITE, STATIONNEMENT

Membres : CHEVASSU Jean, BOUYER Frédéric, DELAFOND Philippe, CHOUTEAU Jean-Luc, HUMBERT Jean-Luc, PAVARD Blanche, GUYON Didier

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

4) Commission 4 : ANIMATIONS, EVENEMENTS, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE

Membres : CHIARELLI Isabelle, DROIN Liliane, BOUYER Frédéric, MOCEK Charlotte, HUMBERT Jean-Luc, PAVARD Blanche, GUYON Didier

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

5) Commission 5 : AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES, AFFAIRES INTERGENERATIONNELLES (Composition inchangée)

Membres (inchangés) : NEVIERE Estelle, FOURMY MOUET Nadège, FRADET Sébastien, SIRJEAN Héloïse, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, GUYON Didier

6) Commission 6 : CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE (Composition inchangée)

Membres (inchangés) : GEFFARD Stéphane, CHIARELLI Isabelle, DELAFOND Philippe, BOUYER Frédéric, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, GUYON Didier

7) Commission 7 : SENIORS

Membres : NEVIERE Estelle, DROIN Liliane, MOULIN Marie-Antoinette, HERRERA Danielle, LOPEZ Laurence, PAVARD Blanche, GUYON Didier

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

8) Commission 8 : HABITAT LOGEMENT

Membres : CHOUTEAU Jean-Luc, CHEVASSU Jean, GEFFARD Stéphane, CASTELEIN Jean-Luc, PAVARD Blanche, HUMBERT Jean-Luc, GUYON Didier

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder au remplacement des élus démissionnaires au sein des commissions municipales dans les conditions exposées ci-dessus ;
- de créer la commission Séniors et la commission Habitat Logement et d'en désigner les membres dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 14 septembre 2026

Le secrétaire
Jean-Luc CASTELEIN



Le Maire,
Franck MUSSILLIER